

Le 01 mai 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 01 MAI 2025, À 19 H 30,
SOUS LA PRÉSÉDENCE DU CONSEILLER CHARLES MEUNIER ET DU MAIRE
MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.**

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier et Gerald Teske.

ABSENCES MOTIVÉES : Chantal Soucy

1. 2025-05-061 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence du conseiller Charles Meunier et de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière adjointe Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCES ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉSOLUTION NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DE DÉMOLITION
9. RÉSOLUTION DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024
10. RÉSOLUTION ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION
11. RÉSOLUTION – VOTE PAR CORRESPONDANCE
12. RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AJUSTEMENT POUR LES COMPENSATIONS TENANTS LIEUX DE TAXES AINSI QUE LÀ COMPENSATION DES TERRES PUBLIQUES VERSUS L'AUGMENTATION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES ET LE COÛT DE LA VIE
13. RÉSOLUTION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / LOT 3 299 206 /

251 CHEMIN PERCY

**14. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE PARTICULIÈRE
RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

15. RAPPORTS DES COMITÉS

- 15.1 Travaux publics
- 15.2 Sécurité publique
- 15.3 Environnement
- 15.4 Loisir, culture et communications

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLOTûRE DE L'ASSEMBLÉE

2. 2025-05-062 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE l'ordre du jour tel que modifié en y retirant l'item 13 est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2025-05-063 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 03 avril 2025 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 03 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen A. Harvey pose une question concernant un suivi sur la fermeture complète et indéterminée de la 315 aux limites de Ripon.

5. 2025-05-064 - APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 3 avril dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer du mois d'avril d'un montant total de 302 991,10\$ tel qu'apparaissant à la liste CP-04 et la liste des salaires payés au montant de 18 526,61\$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-04.

00115-106	MasterCard Solutions - Pièces pour tracteur	116,81
00116-DD	French - Contrat déneigement 3/3 versement	89 680,04
00117-8190	C. Berndt Exc. Inc. - Contrat déneigement 3/3 versement	107 533,82
00118-DD	BMR Émile Charrette & Fils Ltée. – Équipement	135,05
00119-107	Bell Canada - Facture téléphone bibliothèque	39,71
00120-DD	Exc. J.B.G. Lajeunesse - Contrat déneigement 4/4 verse.	37 366,30
00121-DD	Fournitures de Bureau Denis - Fournitures de bureau	636,63
00122-DD	Municipalité de l'Ange-Gardien - Assistance citoyen	2 560,87
00123-108	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	51,76
00124-DD	Anne Pilon – KM et fourniture de bureau	472,99
00125-DD	Corporation Loisirs Papineau - Adhésion annuelle	75,00
00126-8191	Résidence Le Monarque - Don annuel pour 2025	2 000,00
00127-DD	Waste Management - Service: 16 au 31 mars	517,16
00128-DD	G.P.S Laveur de vitres - Lavage de vitres 21 janvier-8 avril	120,00
00129-8192	Direction gestion Fonds MERN - Avis de mutation	6,00
00130-DD	Microrama - Backup en ligne : avril 2025	103,42
00131-DD	A Location LOU-PRO - Boyau pour tracteur	115,23
00132-DD	RCGT - Deuxième estimation - exercice 2024	8 623,13
00133-DD	Canton de Lochaber - Ordure, recyclage et ÉcoCentre	4 908,29
00134-DD	Mun. De Notre-Dame de la Salette - Ordure/recyclage	3 750,00
00135-DD	6722717 Canada Inc. Mageau - Réparation des chemins	1 766,02
00136-DD	A.J. Environnement - Webinaire inspecteur	339,18
00137-DD	French - Remboursement garantie d'exécution	6 726,00
00138-8195	C. Berndt Exc. Inc. - Réparation des chemins	600,75
00139-DD	BMR Émile Charrette & Fils Ltée. - Attache barrière	27,55
00140-DD	Centre Loc. G. Longpré Inc. - Pièces et accessoires	115,23
00141-DD	Servitech Inc. - Requête TAQ sur dépôt rôle 2024	555,38
00142-109	Receveur Général du Canada - Remises de l'employeur	3 135,06
00143-110	Ministre du Revenu du Québec - Remises de l'employeur	7 538,36
00144-DD	Exc. J.B.G. Lajeunesse – Remb. garantie d'exécution	7 473,26
00145-DD	Imprimerie Papineauville - Affiches routes barrées	140,27
00146-DD	Waste Management - Service: 1 au 15 avril 2025	802,63
00147-DD	Claude Philippe - Loyer : mai 2025	2 160,00
00148-111	Gazifère Inc. - Service : 20 mars au 21 avril 2025	301,07
00149-DD	DHC Avocats - Services juridiques	1 453,22
00150-DD	Securitas Technologie - Service bureau 26 avril - 25 juillet	114,07
00151-DD	Jean Perreault - KM, Dépenses congrès et inspection	1 315,18
00152-DD	Renée Bélanger - Carte numérique traversier	290,00
00153-112	Bell Canada - Internet bibliothèque mars et avril	218,34
00154-113	Vidéotron - Service : 1 au 31 mai 2025	176,51
00155-8196	Ville Côte Saint-Luc - Contestation de la Loi 96	76,63
00156-DD	Placements McKenzie - Cotisations : avril 2025	789,14
00157-8197	C. Berndt Exc. Inc. – Remb. garantie d'exécution	8 065,04
		302 991.10\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport – Dept. d'incendie : Mayo et Mulgrave-et-Derry

Rapport – Dept. d'incendie : Municipalité de l'Ange-Gardien

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. 2025-05-065 – RÉSOLUTION NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU l'adoption de règlement numéro 2023-07 relatif à la démolition d'immeubles à caractère patrimonial le 3 août 2023 et de son entrée en vigueur le 3 octobre 2023;

ATTENDU l'obligation de créer un Comité de démolition en vertu dudit règlement 2023-07, lequel est composé de trois (3) membres du conseil municipal désignés pour un (1) an ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE ce Conseil nomme, pour une durée d'une année, les conseillers (ères) suivants pour siéger sur le Comité de démolition et que leur mandat soit renouvelable ;

Lorraine Rochon

Chantal Soucy

Charles Meunier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. 2025-05-066 – RÉSOLUTION DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil municipal adopte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024, tel que présenté aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. 2025-05-067 – RÉSOLUTION ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Mulgrave-et-Derry demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

IL EST PROPOSÉ par le conseil municipal de Mulgrave-et Derry de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

- M. Mathieu Lacombe, député à l'Assemblée national pour la circonscription de Papineau-Labelle
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 2025-05-068 – RÉSOLUTION VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE la Municipalité peut offrir le vote par correspondance à différents types de clientèle ;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité doit adopter une résolution en ce sens avant le 1^{er} juillet 2025 et aviser le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande à cet effet de la part de sept (7) Associations de propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE ce conseil accepte d'offrir le vote par correspondance aux électeurs non domiciliés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. 2025-05-069 – RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AJUSTEMENT POUR
LES COMPENSATIONS TENANTS LIEUX DE TAXES AINSI QUE LÀ
COMPENSATION DES TERRES PUBLIQUES VERSUS L'AUGMENTATION
DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES ET LE COÛT DE LA VIE**

ATTENDU que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population, tout en essayant de garder un taux de taxes foncières raisonnable;

ATTENDU que les municipalités locales sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

ATTENDU que la compensation tenant lieux de taxes foncières et le montant attribué pour les terres publiques à diminuer au cours des dernières années au lieu de suivre le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter (surtout depuis la pandémie de la Covid);

ATTENDU que les municipalités qui ont une école sur leur territoire sont imputés tant au niveau des coûts pour desservir en eau potable, mais également pour le service des eaux usées ainsi que pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU que durant des années la ristourne de RecycQuébec était fixe pour les municipalités ayant une école sur son territoire étant donné que le tonnage ne

baissait pas, malgré les publicités et encouragements des municipalités, le tonnage demeurait le même;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry demande l'appui des municipalités locales pour demander au gouvernement du Québec d'aider les municipalités afin de régulariser les manques à gagner pour continuer d'offrir des services aux citoyens sans toujours être obligé d'hausser le taux de taxes surtout avec les nouveaux dépôts de rôle les citoyens sont au bout de leur capacité de payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire Marcel Beaubien arrive à 19 h 45 et prend son siège et préside la séance à partir de ce moment.

13. 2025-05-XXX – RÉSOLUTION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
LOT 3 299 206 / 251 CHEMIN PERCY

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser un empiètement de 0,46m du bâtiment principal dans la marge de recul latérale droite, sur le lot 3 299 206;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation favorable de la part du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation favorable de la part du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le Conseil accorde une dérogation mineure en vue de permettre l'empiètement de 0,46m du bâtiment principal dans la marge de recul latérale droite établie à 3,0m, le tout sur lot 3 299 206.

ATTENDU QUE la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme doit être révisé tel que présenté ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE le Conseil porte décision de reporter cette résolution, tel que présenté ci-dessus, ainsi que l'accord de la dérogation mineure;

La greffière-trésorière obtient le vote à l'unanimité de reporter cette résolution à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. 2025-05-070 – RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE
PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE
FRANÇAIS

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2022, l'Assemblée nationale a sanctionné la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, modifiant ainsi la Charte de la langue française (ci-après, la Charte). L'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de la langue française est la pierre d'assise de cette vaste réforme.

Le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ont été édictés le 10 mai 2023 et sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2023. Ces règlements s'appliquent à l'institution.

Le 22 février 2023, le gouvernement a approuvé la Politique linguistique de l'État, qui décrit les grandes orientations en matière d'exemplarité. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, cette politique s'applique également à l'organisme, sous réserve des dispositions particulières prévues par le commissaire à la langue française. En vertu de cette politique, l'organisme doit adopter une directive destinée notamment à son personnel afin de lui indiquer les règles applicables en matière de langue dans ses activités, comme toute autre institution parlementaire qui entend utiliser une autre langue que le français dans certaines de ses communications.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le Conseil adopte la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, tel que présenté et que le Conseil demande à la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe à transmettre cette directive au ministère de la Langue française et d'assurer la reddition de comptées prévue à la Charte, notamment auprès du commissaire à la langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORTS DES COMITÉS

- 15.1 Travaux publics
- 15.2 Sécurité publique
- 15.3 Environnement
- 15.4 Loisir, culture et communications

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens J.-M. Duchamp, R. Menke et L. Bastrash posent des questions concernant le vote par correspondance, coupe de bois dans le secteur Derry, information sur la dérogation mineure et sur la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français.

17. VARIA

18. 2025-05-071 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE la séance soit levée à 20h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien

Maire



Anne Pilon

Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.